

*M<sup>s</sup> Charmier*

137

# RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE ET DE  
LA COMMISSION EXÉCUTIVE

POUR

## L'EXPOSITION UNIVERSELLE

DE 1855,

PAR A. GLÉNARD,

Docteur en médecine,

Professeur de Chimie à l'École de Médecine de Lyon,

Secrétaire du Conseil d'Hygiène du département, membre de la Société d'Agriculture

de la Société de Médecine, membre du Comité

et de la Commission exécutive

pour l'Exposition.



LYON

IMPRIMERIE D'AIMÉ VINGTRINIER

QUAI SAINT-ANTOINE, 36.

1855

membre de la Chambre de commerce.  
 Sauzey, conseiller à la Cour.  
 Sanlaville-Janson, président du Comice agricole de Beaujeu.  
 Suchel, maire de Thizy.  
 Tabareau, doyen de la Faculté des sciences.  
 Teillard, fabricant d'étoffes de soie.  
 Tisserant, professeur à l'École vétérinaire.  
 Vibert, professeur de gravure au Palais-des-Beaux-Arts.  
 Vingtrinier, Aimé, typographe-éditeur.  
 Zeiger, organiste.

## ART. 3.

Le Comité est divisé en dix sections, savoir :

- 1<sup>o</sup> Section des beaux-arts.
- 2<sup>o</sup> Section de l'agriculture.
- 3<sup>o</sup> Section de la fabrique d'étoffes de soie.
- 4<sup>o</sup> Section de la fabrique de tissus de coton.
- 5<sup>o</sup> Section de la mécanique, physique et métaux.
- 6<sup>o</sup> Section de la chimie et teinture.
- 7<sup>o</sup> Section de la verrerie.
- 8<sup>o</sup> Section de l'impression et typographie.
- 9<sup>o</sup> Section de l'architecture.
- 10<sup>o</sup> Section des instruments de musique.

## ART. 4.

Sont membres de la section des beaux-arts :

MM. de Boissieu.	MM. Régnier.
Bonnefond.	Vibert.
Fabisch.	

Sont membres de la section de l'agriculture :

MM. Chavanis.	MM. Sanlaville-Janson.
Duport-Saint-Clair.	Sauzey.
Jourdan.	Tisserant.
Hénon.	

Sont membres de la section de la fabrique d'étoffes de soie :

MM. Baron.	MM. Fougasse.
Bertrand (Félix).	Girodon aîné (Adolp.)
Bonnet.	Joly.
Brolemann-Thierry.	Monterrad (Amédée).
Brosset aîné.	Philippe.
Crozier-Vachon.	Teillard.
Dumortier (Félix).	

Sont membres de la section de la fabrique des tissus de coton :

MM. Delphin-Massard.	M. Suchel.
Macculoch.	

Sont membres de la section de la mécanique, physique et métaux :

MM. Clément-Désormes.	MM. Jordan.
Frèrejean (Victor).	Reverchon (Paul).
Fournet.	Tabareau.
Girardon.	

Sont membres de la section de la chimie et teinture :

MM. Glénard.	M. Michel.
Guimet.	

Sont membres de la section de la verrerie :

M. Dugas (Camille).	M. Neuvesel.
---------------------	--------------

Sont membres de la section de l'impression et typographie :

M. Perrin.	M. Vingtrinier.
------------	-----------------

Sont membres de la section de l'architecture :



M. Benoit.

M. Dardel.

Sont membres de la section des instruments de musique :

M. Hainl (George).

M. Zeiger.

## ART. 5.

Une Commission exécutive, choisie parmi les membres du Comité départemental, est spécialement chargée de rechercher les exposants, de stimuler leur zèle, et d'organiser, de la manière la plus complète, la manifestation artistique, agricole et industrielle du département du Rhône à l'Exposition universelle de 1855.

## ART. 6.

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Bertrand (Félix).

MM. Perrin.

Brosset aîné.

Philippe.

Girodon aîné.

Reverchon.

Glénard.

Tisserant.

Monterrad (Amédée).

## ART. 7.

Le Comité départemental se réunira le lundi 29 mai courant, à midi, dans la salle de la Chambre de commerce, au Palais-Saint-Pierre, pour son installation et la nomination de son président, de son rapporteur et de son secrétaire.

Dans la même séance, la Commission exécutive nommera également son président, son rapporteur et son secrétaire.

## ART. 8.

Le présent Arrêté sera inséré au *Recueil des Actes administratifs* du département.

Une expédition en sera transmise à M. le président de la Commission impériale à Paris.

Il sera donné connaissance de ses dispositions à chacun des membres qui y sont désignés.

Fait à Lyon, le 15 mai 1854.

Pour le Conseiller d'État chargé de l'administration du département du Rhône, en tournée de révision :

*Le Sous-Préfet de Lyon, Secrétaire général délégué,*

A. PELVEY.

Un nouvel arrêté, en date du 1<sup>er</sup> juin 1854 compléta la liste des membres du comité par la nomination de M. Boiron, maire de Villefranche ; Poulet-Salendrin, président au Tribunal de Commerce de Villefranche ; Fion, maire de Tarare ; Madinier fils, président de la Chambre consultative des manufactures de Tarare ; Bineau, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Lyon.

Enfin, le 8 février 1855, M. le Sénateur, afin de pourvoir au remplacement de M. Madinier fils, que le Comité avait eu la douleur de perdre, et en même temps pour mettre la section de Tarare mieux en rapport avec l'importance de l'industrie qu'elle représentait, nomma deux membres nouveaux, MM. Ruffier et Godde, fabricants à Tarare.

Tous les membres du comité, désignés dans l'arrêté préfectoral, se sont réunis au jour fixé 29 mai 1854, en la salle de la Chambre de Commerce, sous la présidence de M. Brosset, président délégué pour remplacer M. le Sénateur.

Après la lecture de l'arrêté qui constitue le Comité et lui indique sa mission, on a procédé par l'élection au scrutin secret à la formation du bureau. M. Brosset a été nommé *président*, M. Girodon, *vice-président*, M. Tisserant, *secrétaire*, M. Glénard, *rapporteur*.

M. le Président a déclaré le Comité constitué. Aussitôt après la commission exécutive s'est réunie à son tour pour composer son bureau qu'elle a formé des mêmes membres déjà élus par le Comité.

Telle est la nature, telle est l'origine des pouvoirs confiés au comité départemental. Aujourd'hui que sa tâche est terminée, je viens à mon tour remplir celle dont vous m'avez honoré, en vous présentant un rapport sur les travaux que vous avez accomplis dans le but d'assurer et d'organiser d'une manière convenable la coopération du département du Rhône au grand concours industriel et artistique des nations.

La Commission exécutive, dès qu'elle fut constituée, s'est mise en rapport avec la Commission impériale, qui devait lui fournir toutes les instructions, tous les renseignements nécessaires pour guider sa marche. En même temps par des affiches, par la voie des journaux, elle avertit le public industriel que le comité départemental était organisé, et l'invita à prendre part à l'exposition universelle. Un registre fut ouvert à la Chambre de Commerce pour recevoir le nom des futurs exposants et leurs déclarations sur la nature des pro-

duits de leur industrie, sur l'espace qui leur était nécessaire. Ce registre a été clos le 15 août 1854.

C'était au milieu de circonstances graves que se fit cet appel à l'industrie. Un concours de conditions fâcheuses préluait tristement, vous vous en souvenez, aux préparatifs de l'exposition universelle. L'industrie est une plante qui ne prospère que dans un milieu tranquille ; ses belles fleurs qui éclosent et s'épanouissent au soleil de la paix, se ferment ou tombent quand gronde l'orage, quand vient la tempête. Or, l'horizon était gros de nuages, les fléaux les plus terribles étaient déchaînés à la fois. La guerre était déclarée, lointaine, il est vrai, mais gigantesque, et qui devait imposer nécessairement au pays de grands efforts, de grands sacrifices. La disette, renchérissant toutes les matières essentielles à la vie, fermait les bourses, paralysait le commerce ; l'épidémie, sévissant dans les grands centres industriels, y désorganisait le travail. Elle nous menaçait aussi ; ses foudres grondaient sur nos têtes, et chaque jour des assauts partiels qui coûtaient la vie à quelques victimes, faisaient redouter un assaut général, une invasion. A coup sûr, il y avait bien là des motifs d'inquiétude, et l'on conçoit facilement que quelques esprits troublés aient pu douter un instant de l'avenir de notre exposition universelle. Nos fabricants, nos industriels n'hésiteraient-ils pas à s'engager dans une lutte contre l'industrie étrangère, quand ils avaient déjà à soutenir chez eux une lutte sérieuse contre des difficultés qui pouvaient d'un moment à l'autre devenir assez graves pour compromettre

la prospérité, l'existence même de leur industrie ? Mais ce n'est pas en France que de semblables craintes se réalisent jamais. La France, terre généreuse et féconde, a toujours des bras prêts pour toutes les luttes. Quand l'honneur national est en jeu, on peut compter, quelles que soient les circonstances, qu'elle trouvera de nombreux et ardents défenseurs. Les difficultés, les périls, loin de la décourager, de l'abattre ne font que l'exciter, et servent à manifester sa grandeur.

Aussi, l'appel du Comité a-t-il été entendu. Il a provoqué un véritable élan parmi les industriels du département. De tous côtés, chacun s'est empressé de venir mettre son nom sur le livre où s'inscrivaient les volontaires de l'industrie, de s'enrôler dans l'armée qui s'organisait partout à la fois pour soutenir l'honneur de la France engagé dans un grand combat industriel avec toutes les nations.

Six cent trente-trois personnes se sont fait inscrire sur les registres du comité pour prendre part à l'exposition universelle. Ce chiffre comprend les exposants des deux catégories des beaux-arts et de l'industrie. Le nombre des industriels est de cinq cent quatre-vingt-douze; celui des artistes peintres, sculpteurs est de quarante-un.

Désormais assurée du concours d'un nombre imposant d'adhérents, la commission exécutive s'est occupée des moyens d'établir leurs produits au Palais de cristal, d'assurer leur logement. Elle s'est trouvée immédiatement en présence de difficultés qui auraient pu paraître insurmontables. Les exposants inscrits avaient demandé pour l'installation de

leurs produits un espace de six mille mètres carrés. Cette demande avait été transmise à la commission impériale. Mais dans la répartition qui fut faite entre les départements de l'espace réservé à la France, on n'accorda au nôtre que six cent cinquante mètres.

Cet espace était évidemment insuffisant. On pouvait bien supposer que les demandes des industriels étaient exagérées ; certainement un grand nombre avaient demandé beaucoup de place pour être sûrs d'en avoir un peu ; d'un autre côté, on avait lieu de croire que le chiffre des exposants serait diminué : quelques-uns se retireraient, la Commission serait peut-être obligée d'en écarter un certain nombre. Mais six cent cinquante mètres contre six mille ! La différence était trop considérable. La soierie seule avait demandé douze cents mètres. La commission exécutive se trouvait dans une situation embarrassante. Cependant, elle ne se découragea point. Elle fit auprès de la commission impériale d'actives démarches, d'énergiques réclamations qui furent appuyées par M. le Sénateur administrateur du département, dont le concours ne fait jamais défaut aux intérêts de notre cité. La cause de nos exposants trouva d'autre part un avocat zélé, un défenseur-né dans le sein même de la commission impériale. L'honorable M. Arlès-Dufour, l'une des notabilités commerciales de notre ville, dont la nomination en qualité de secrétaire-général de la commission impériale a été un témoignage éclatant de l'intérêt que l'empereur porte à l'industrie lyonnaise, M. Arlès-Dufour, a pris chau-

dement notre parti, et nous avons obtenu les concessions compatibles avec les ressources dont la commission impériale pouvait disposer. Grâce à ces efforts réunis, grâce aussi à la construction d'une seconde annexe, trois cents mètres de plus nous ont été accordés, qui ont élevé à neuf cent cinquante mètres l'espace total attribué à notre département. En outre, on nous a réservé vingt-cinq mètres dans la rotonde centrale, c'est-à-dire à la place d'honneur. Certainement c'est encore bien peu eu égard aux demandes ; cet espace est encore bien restreint. Mais si on le rapproche de l'espace total réservé à la France et qui n'est que de douze mille mètres, on est obligé de reconnaître que l'on ne pouvait nous donner davantage, et que le département du Rhône a été réellement favorisé.

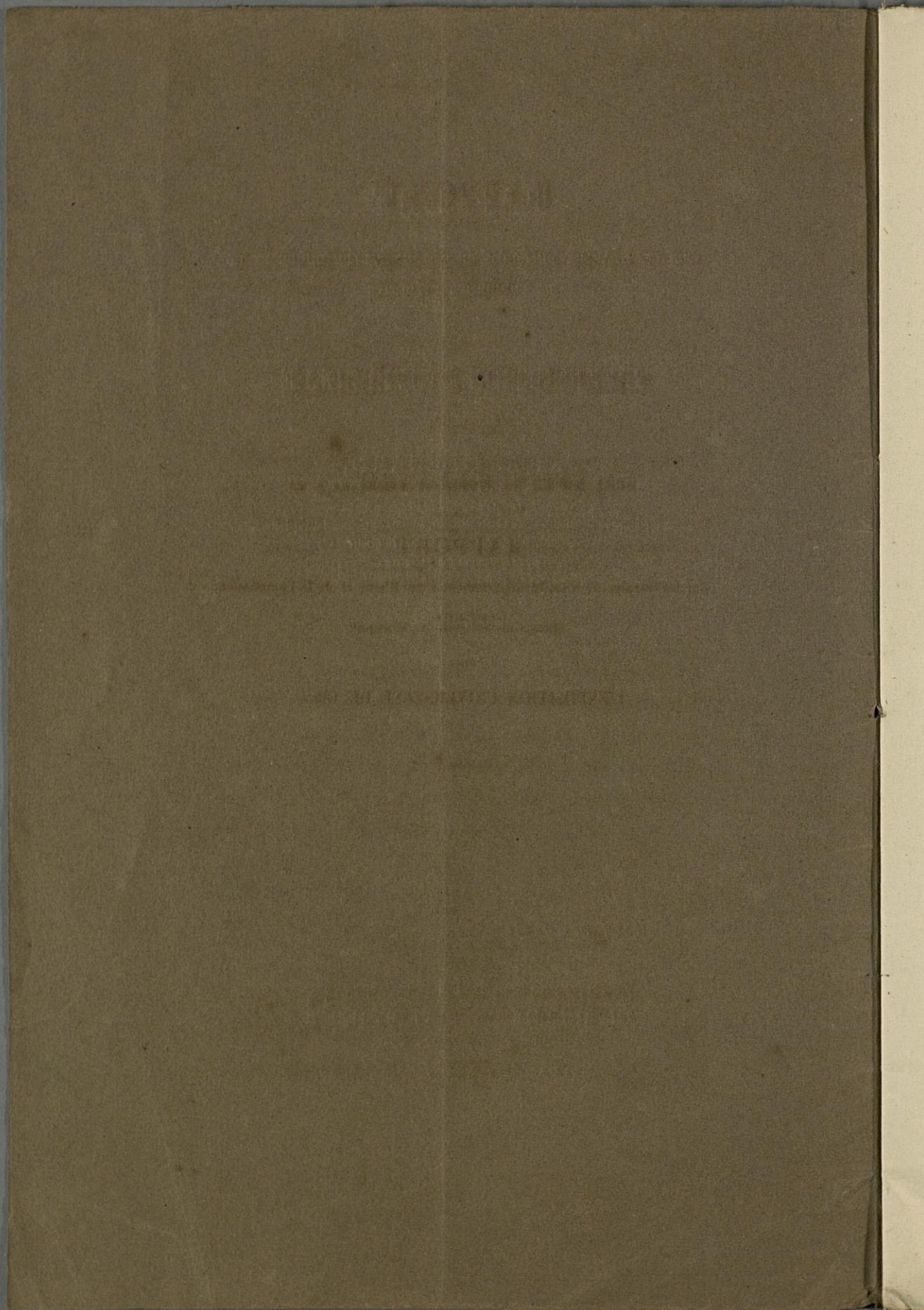
Il s'agissait dès lors de répartir le plus convenablement possible cet espace entre les demandeurs ; besogne ingrate et compliquée, qu'il était presque impossible d'exécuter sans sacrifier quelquefois de légitimes prétentions. Les neuf cent cinquante mètres ont été partagés en deux parts ; la première pour la soierie, la seconde pour les autres industries. On conçoit facilement que le comité du Rhône devait se préoccuper particulièrement de l'exposition des soieries. La fabrique des étoffes de soie n'est pas simplement une industrie de localité, c'est en quelque sorte une spécialité, c'est une gloire française ; c'est le plus beau joyau de la couronne industrielle de notre nation. Il fallait donc lui fournir les moyens de briller dans toute sa splendeur. On lui a fait

la part du lion ; six cents mètres lui ont été affectés que la Chambre de commerce s'est chargée de répartir entre Messieurs les fabricants.

Il est donc resté trois cent cinquante mètres à la disposition des industries des autres catégories. Mais pour en effectuer convenablement le partage suivant les demandes, il était nécessaire de procéder à la révision de la liste des inscriptions, afin de fixer d'une manière définitive le nombre réel des exposants. Le Comité abordait ainsi une nouvelle partie de sa mission, la plus délicate, la plus difficile, puisqu'il allait se heurter aux amours-propres, aux intérêts individuels en exerçant ce pouvoir absolu qui lui avait été conféré d'admettre ou de refuser les demandes des industriels. Cette tâche, le Comité n'a pas hésité à l'accomplir.

La modicité de l'espace à accorder d'une part, les conditions mêmes du concours d'autre part, ont imposé au Comité une grande sévérité. Il a fallu refuser la porte du Palais de cristal à bon nombre de prétendants. Je dois à la responsabilité du Comité d'expliquer ici les principes qui l'ont guidé dans ses jugements, qui ont motivé ses choix. Mais pour les apprécier, il est nécessaire de se rendre bien compte du but des expositions universelles, de bien comprendre en quoi celles-ci diffèrent des expositions nationales.

Disséminer et propager dans un pays les procédés industriels ; maintenir et pousser l'industrie dans une voie de progrès constants ; provoquer les recherches, faire naître les idées qui produisent les perfectionnements, les inventions



utiles ; proclamer les découvertes, tel est le but des concours nationaux. Ils ont pour effet de répartir et d'élever progressivement le niveau industriel dans une nation.

Mais ils ont une bien plus vaste portée, ces grands concours où sont conviés tous les peuples de l'univers, où viennent s'étaler toutes les œuvres de l'intelligence humaine !

Il en est des nations comme des individus ; chacune a son caractère, son génie propre qui se traduit dans ses mœurs, dans ses goûts, qui se révèle dans ses idées, dans ses œuvres. Toutes obéissant à la loi du progrès, s'efforcent de polir leurs mœurs, de perfectionner leurs arts, d'augmenter la somme de leurs connaissances. Mais pour réussir dans cette œuvre sublime, pour avancer toujours dans leur marche vers ce but suprême, il ne faut pas qu'elles s'isolent, que leurs frontières se ferment ; autrement, comme un homme réduit à ses propres forces, elles ne tardent pas à s'arrêter dans la route, et sont condamnées à s'agiter, à tourner dans un cercle d'idées qu'elles paraissent impuissantes à franchir seules. C'est que la perfectibilité n'est pas dans l'individu, mais dans la société ; elle n'est pas dans la nation, mais dans l'humanité. C'est dans les rapports des peuples entre eux, dans leur alliance, leur association, c'est dans la combinaison de toutes leurs forces, que résident les conditions nécessaires du perfectionnement. Pour amener l'esprit humain à produire tous ses fruits, ce n'est pas un champ, mais le sol entier de l'intelligence qu'il faut remuer. Voilà ce que se proposent les expositions universelles. En

réunissant ainsi les produits enfantés par le génie particulier de chaque peuple, on ouvre à chacun des perspectives nouvelles qui élargissent le cercle de ses efforts ; les idées émanées d'individualités distinctes, comme des plantes nées dans des sols, dans des climats différents, en se rapprochant, s'unissent, se pénètrent, se fécondent, et cette union produit des fruits qui renferment les germes de progrès certains. Ces luttes pacifiques de peuple à peuple ne sont donc point une simple affaire de curiosité ; ce n'est pas davantage une vaine question d'amour-propre ; il ne s'agit point d'établir la prééminence, la supériorité d'une nation sur une autre. C'est la civilisation universelle qui est en jeu. Si des palmes sont données, elles forment, il est vrai, un titre de gloire pour la nation qui les a conquises, mais la victoire doit tourner au profit de l'humanité.

Ainsi, l'on ne peut confondre le but des expositions universelles avec celui des expositions nationales. Il résulte de là que ces deux sortes de concours doivent différer aussi dans leur nature, et qu'on ne peut, dans le choix des éléments qui doivent les composer, se guider sur les mêmes principes. C'est ce qu'a parfaitement compris le Comité du Rhône, lorsqu'il a eu à former sa liste d'exposants. Il a senti que dans cette circonstance spéciale il ne devait pas être question d'individus, de localités, mais de nations ; que les exposants qu'il allait désigner ne devaient pas être les représentants d'une ville, d'un département, mais d'une nation, de la France ; que chaque département devait envoyer, non

pas un spécimen de tous les arts industriels qu'il cultive, dans le but de montrer la variété de ses ressources, mais qu'il devait exposer seulement les œuvres de cette partie de l'industrie nationale dans laquelle il excelle, qu'il a en quelque sorte monopolisée ; par exemple Lyon ses soieries, Tarare ses mousselines, l'Alsace ses tissus imprimés, Saint-Etienne ses rubans, ses armes, le Puy ses dentelles, etc.....

C'est en se basant sur ces considérations que le Comité a opéré la révision de la liste des exposants. C'est en conséquence de ces principes qu'ont dû être écartés de prime-abord de nombreux prétendants, dont les produits, bien que souvent capables de figurer honorablement dans nos concours nationaux ne présentaient pas ces caractères spéciaux qui devaient leur donner place à l'exposition universelle.

Par ces motifs, qui n'attendent nullement à l'habileté des industriels écartés, le Comité, après un examen sévère et consciencieux sur la nature, l'importance et le degré de perfection de l'industrie de tous ceux qui s'étaient fait inscrire, a cru devoir rayer 206 noms de la liste.

Si ma position de membre du Comité ne me défendait d'en faire l'éloge, je voudrais ici lui rendre hommage pour le zèle qu'il a déployé dans cette partie délicate et pénible de ses fonctions, pour l'esprit de bienveillance et d'impartialité qui a présidé à ses enquêtes, qui a dicté ses arrêts ; mais je dois laisser à d'autres le soin de lui rendre cette justice.

Ainsi, deux cent six noms ont été retranchés de la liste. Quinze industriels se sont retirés plus tard spon-

tanément ; de cette manière, le nombre des prétendants s'est trouvé considérablement diminué. Le chiffre des exposants autres que ceux de la soierie a été ainsi réduit de quatre cent trente-neuf à deux cent trente-un, entre lesquels devaient se répartir les trois cent cinquante mètres disponibles. Cet espace qui paraissait d'abord si exigu s'était donc agrandi, on pouvait espérer qu'il serait en rapport avec les besoins. En effet, après avoir fait à l'importante industrie de Tarare une part convenable ; en réduisant les demandes au strict nécessaire ; en réunissant autant que possible les industriels d'une même catégorie dans une vitrine collective, on est parvenu à donner satisfaction à toutes les exigences sérieuses.

Ce travail de répartition terminé, la tâche de la commission exécutive, celle du Comité était loin d'être accomplie. Intermédiaire obligé entre la commission impériale et les exposants du département, chargée de la direction matérielle de l'exposition dans toute sa circonscription, la commission exécutive devait encore s'occuper de l'expédition en temps opportun et suivant le mode indiqué par la commission impériale de tous les produits destinés à l'exposition. Mais le Comité, garant de la valeur, du mérite des œuvres de nos industriels vis-à-vis de la commission impériale, responsable vis-à-vis du département de son honneur engagé dans la lutte et dont il avait choisi les défenseurs, devait constater auparavant les titres, s'assurer du mérite réel de tous les produits fabriqués par des exposants que, dans

l'origine, il n'avait admis que conditionnellement et sous toutes réserves. Il a donc fallu examiner tour à tour et avec une attention sévère et scrupuleuse toutes ces œuvres des industries si variées, si diverses qui s'exercent dans notre département, pour établir leur droit de figurer à l'exposition universelle. C'est sur le résultat de cet examen, que les compétences diverses dont se composait le Comité permettaient de faire avec autant d'intelligence que de justice, que s'est délivrée aux industriels la carte définitive d'exposant. Dans ce travail, le Comité, il faut le dire à la justification de ses choix primitifs, ainsi qu'à la louange des exposants, n'a eu à refuser qu'un bien petit nombre de produits. C'étaient des œuvres bien imparfaites, non seulement pour lutter à l'exposition universelle contre celles des autres nations, mais même pour figurer à côté de celles de leurs concurrents lyonnais ; ou c'étaient, et bien plus souvent, des objets d'invention récente, œuvres qui décelaient chez leurs auteurs de précieuses facultés, de profondes connaissances, qui avaient dû coûter de pénibles efforts, mais œuvres inachevées, incomplètes, sortes d'ébauches qui réalisaient encore trop imparfaitement leur but, pour qu'on pût les exposer aux regards des nations. Six exposants ont été écartés à cette dernière revue. La Commission n'eut plus alors qu'à s'occuper d'emballer et d'expédier à Paris tous les produits auxquels le Comité avait donné un passe-port pour le Palais de cristal.

Maintenant que tout ce travail est terminé, on peut faire connaître d'une manière précise le chiffre des exposants

du département du Rhône. C'est ce qu'indique le tableau suivant, qui résume en même temps le travail du Comité :

## EXPOSANTS DU RHONE.

1855.	INSCRITS.	ADMIS.	RAYÉS.	S'ABSTENANT.	REFUSÉS.	TOTAUX.
Groupe 1	17	5	12	»	1	4
2	88	34	54	3	2	29
3	87	45	42	4	1	40
4	20	8	12	»	»	8
5	32	26	6	5	»	21
7	80	23	57	2	1	20
6	34	24	10	»	»	24
Tarare 6	81	81	»	1	»	80
Soieries 6	153	140	13	12	1	127
	592			27		353
Beaux-Arts.	41			13		28
	633	386	206	40	6	381

Refusés. . . . . 6

S'abstenant. . . . . 40

Rayés. . . . . 206

TOTAUX. . . . . 633

C'est donc un total de trois cent quatre-vingt-treize exposants, dont trois cent soixante-cinq pour l'industrie et vingt-huit pour les beaux-arts. Ce chiffre qui représente l'effectif

de notre armée industrielle et artistique, indique suffisamment que le département du Rhône, au moins par le nombre de ses représentants, soutiendra énergiquement son honneur et celui de la nation dans la lutte qui va s'ouvrir.

Là se termine l'exposé des travaux du comité départemental et de la commission exécutive. Pour être complet, ce compte-rendu aurait dû entrer dans plus de détails, et faire mention d'une foule de circonstances qui ont réclamé de la part du Comité un dévouement actif; mais j'ai écarté à dessein les questions de détails, tout ce qui aurait pu ressembler de près ou de loin à l'étalage vaniteux des services rendus. J'en ai dit assez pour montrer que, dans cette circonstance, les membres du Comité ont accompli leur tâche avec tout le zèle qu'on était en droit d'attendre d'eux.

L'on connaît maintenant le chiffre des exposants qui composent notre armée industrielle. Mais ce n'est pas tout que d'avoir de nombreux soldats; il faut encore qu'ils soient forts et vaillants. Dans ces sortes de luttes, la victoire n'échoit jamais au nombre, mais à la valeur. Les champions que nous envoyons au combat défendront-ils bien la bannière lyonnaise? Sont-ils bien armés, bien équipés, bien pourvus de tout ce qui peut assurer la victoire? Questions bien naturelles et par lesquelles se trahit cette émotion qu'on éprouve nécessairement lorsqu'on voit s'élan-

cer dans l'arène le lutteur qui doit vous donner la gloire du triomphe ou la honte de la défaite. Messieurs, je croirais manquer à mon devoir de rapporteur si je n'essayais de répondre à ces questions, si je ne m'efforçais de calmer les appréhensions, par l'appréciation de la nature et de la valeur réelle de nos forces, par l'estimation de nos chances de succès. C'est ce que je ferai en donnant un aperçu rapide, un tableau succinct de l'exposition du département du Rhône. Ce sera d'ailleurs la meilleure manière de justifier les choix du Comité. Je demande seulement qu'il me soit permis, dans cette analyse sommaire, de ne pas suivre la classification adoptée par la commission impériale, classification dont je suis loin de contester le mérite et les avantages, mais qui me forcerait à donner à ce travail trop d'étendue, ou m'obligerait à séparer des arts, des industries qui sont unis intimement par des liens nécessaires.

Je parlerai d'abord de la soierie.

Notre magnifique industrie de la soie, dans l'exposition qui va s'ouvrir comme dans toute exposition universelle, est nécessairement appelée à jouer un grand rôle, le plus beau. Les merveilleux produits qu'elle enfante, en même temps qu'ils font notre gloire et l'admiration de tous, sont aussi un objet d'envie pour les autres nations, jalouses de la suprématie que la France possède depuis plusieurs siècles dans cette industrie. L'Angleterre, la Suisse, l'Allemagne arrivent en force au Palais de cristal; depuis longtemps ces rivales se préparent à cette lutte dans laquelle chacune s'efforcera

de partager avec nous, sinon de nous enlever le sceptre de la soierie. Mais l'issue de la lutte ne saurait être douteuse. Lyon se présente au concours avec des armes formidables. Cent vingt-sept fabricants ont envoyé leurs produits à l'exposition. Qu'on parcoure la liste de ces exposants, qu'on examine leurs œuvres, et l'on jugera de la force de cette noble phalange, chargée de soutenir l'honneur lyonnais, l'honneur de la France. Ce sont tous nos plus habiles fabricants, ceux que l'on est habitué à regarder comme les maîtres dans leur art, pour la plupart soldats aguerris par de nombreux combats, et chargés des lauriers qu'ils ont conquis dans nos expositions nationales ainsi que dans l'exposition universelle de Londres. Les produits qu'ils exposent forment la série à peu près complète de tous les genres si variés d'étoffes, de tissus qui se fabriquent à Lyon. Ce sont les soieries unies, façonnées, à dispositions, les nouveautés, les étoffes pour meubles, pour tentures, les velours, les peluches, les crêpes, tulles, blondes, les châles, etc., etc.; en un mot une éblouissante et merveilleuse collection, dans laquelle on ne sait ce qu'on doit admirer le plus de la richesse, de la variété, de la perfection des tissus, ou de l'imagination qui en a créé les dessins, du goût qui en a disposé, assorti les couleurs, et qui ont fait d'une pièce d'étoffe une œuvre d'art autant que d'industrie. La Chambre de Commerce qui ne recule devant aucun sacrifice quand il s'agit de l'intérêt ou de la réputation de l'industrie lyonnaise, a réuni tous ces précieux produits dans une vitrine collective dont elle a fait

généreusement tous les frais, et les a disposés ainsi en un faisceau inattaquable. Sans trop de présomption on peut compter d'avance sur le succès. Lyon victorieux en 1851, à Londres où il n'avait que trente-un exposants, ne peut être vaincu en 1855. Et on l'entendra encore, mais bien plus éclatant, bien plus glorieux, ce cri que nous a répété naguère, comme un patriotique écho, l'éloquent et illustre professeur, M. Dumas, ce cri de triomphe : Lyon ! Lyon ! qui retentit à Londres quand tomba le rideau qui cachait nos merveilles.

L'industrie de la soie est une industrie éminemment complexe ; multiple, elle peut se décomposer en un grand nombre d'autres industries. C'est en quelque sorte un mécanisme formé d'une multitude de rouages. Pour fabriquer ces tissus tantôt fermes et serrés ou légers et comme vaporeux, tantôt unis, tantôt semés de dessins ou nuancés de mille couleurs, il faut nécessairement le concours d'un grand nombre d'arts divers. Ce n'est qu'en passant par une série d'opérations bien différentes et toutes plus ou moins compliquées, que ce cocon filé par le ver à soie peut se transformer en précieux tissu. Le fabricant est le metteur en œuvre de tous ces instruments qui, bien que très-divers, coopèrent au même résultat ; c'est l'architecte qui combine les éléments qui doivent concourir à la construction de l'édifice. Il résulte de là que la supériorité de la fabrication doit dépendre du degré de perfection qu'ont atteint toutes les branches de cette industrie. Si à Lyon on produit des

RAPPORT

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

RAPPORT

Sur les travaux du Comité départemental du Rhône et de la Commission  
exécutive,

POUR

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.



étoffes plus belles qu'ailleurs, c'est que les instruments qu'on y emploie, les arts divers qui concourent à leur production, doivent être plus parfaits qu'ailleurs. Il importait, par conséquent, que notre industrie se montrât supérieure à ce point de vue à l'exposition universelle.

Les beaux échantillons de soies grèges et ouvrées qu'exposent nos filateurs et nos mouliniers, par les qualités qui les distinguent, sont bien propres à donner une haute idée du degré de perfection que nous avons acquis dans l'art de filer la soie. En même temps, le remarquable appareil de M. Duseigneur pour filer le cocon, témoignera des efforts incessants que l'on fait chez nous pour progresser sans cesse dans cet art qui a tant d'influence sur les qualités de l'étoffe, qui est comme la base et le fondement de la fabrication. Puis le remarquable travail de ce même M. Duseigneur sur la physiologie du cocon et du fil de soie, ce travail, fruit de patientes et minutieuses recherches, plein d'ingénieuses observations, et que l'on voudrait voir entre les mains de tous les éducateurs, fera voir par quelles sévères études se préparent nos découvertes, nos perfectionnements. Enfin la machine de M. Achard, dans laquelle l'électricité, jouant le rôle de surveillant incapable de négligence, est chargée de maintenir la régularité des fils de soie composés de plusieurs brins, montrera l'application originale et intéressante à la filature de la soie, d'un agent peut-être destiné à transformer un jour toute l'industrie de la soie.

A côté des machines pour la filature de la soie viendront

se ranger les métiers pour le tissage. Que Lyon, la patrie de l'immortel Jacquard, de l'humble ouvrier dont la machine a fait le tour du monde et a révolutionné l'industrie du tissage de toutes les matières textiles, que Lyon se présente à l'exposition de 1855 avec un beau contingent de métiers bien construits, de métiers modèles, on pouvait en être sûr d'avance. Mais on est en droit de demander davantage à notre industrielle cité. Lyon doit montrer qu'avec Jacquard ne s'est pas éteint son esprit inventif, que Jacquard vit toujours dans son sein, que son œuvre se continue, s'agrandit, se perfectionne sans cesse par des découvertes, par des inventions nouvelles. Sous ce rapport, Lyon ne fera pas défaut à l'exposition universelle. On en verra la preuve dans les métiers qu'exposent MM. Vieux, Michel, Marin, Villard et Gigodot, et qui ont au moins le mérite d'une construction irréprochable.

Puis, MM. Sallier, Ronze, Burdet, Triquet, Fion, par leurs appareils réalisant diverses nécessités du travail de la soie, M. Magnin, par sa curieuse machine à coudre et à broder, diront assez si Lyon est devenu un champ improductif.

Parmi les arts divers qui composent notre grande industrie de la soie, un des plus importants est sans contredit la teinture. C'est cet art qui, empruntant tour à tour à l'insecte, au minéral, à la plante sa couleur, l'applique sur le fil de soie, pour composer de mille nuances la riche palette du fabricant, et lui fournit ainsi les moyens d'exécuter ces gracieux bouquets aux fleurs de toutes couleurs, ces capricieux dessins par lesquels se révèlent le sentiment ar-

tistique, les inspirations du goût, apanages de notre nation, que maintient et développe à Lyon notre excellente école des beaux-arts. — Cet art difficile qui a tant profité de la révolution chimique de la fin du siècle dernier, que les travaux des Lavoisier, Berthollet, Chaptal, Robiquet, Chevreul, ont transformé, constitue l'une des plus considérables industries de notre pays. Il a atteint chez nous un haut degré de perfection, au moins en ce qui concerne la soie. Bien plus, il marche constamment dans la voie des progrès et des découvertes. Peut-on s'en étonner quand on songe que cet art tout chimique reçoit directement à Lyon les inspirations de la science? que, grâce à cette pépinière de jeunes gens instruits qui se forment dans notre précieuse école de la Martinière, la chimie pénètre peu à peu et de plus en plus dans les ateliers de nos teinturiers et les illumine de son flambeau. Six teinturiers seulement se présentent à l'exposition ; mais, nous l'avons dit : ce n'est pas le nombre qui décide la victoire. On peut être sûr que les échantillons de soie teinte exposés par MM. Guinon, Gillet et Pierron, Drevon, Farge et Fournier, Clapit, Imbert et Bonnefond, et qui se distinguent [par leur beauté, comme par l'emploi de nouveaux procédés, de nouvelles matières tinctoriales, ajouteront, dans cette circonstance, un nouvel éclat à la réputation de la teinturerie lyonnaise.

La soie n'est pas la seule matière que l'on tisse dans le département du Rhône. Le coton, la laine y sont aussi travaillés. On les file, on les tisse, on en fait des étoffes diverses. Ces industries réparties à Villefranche, à Thizy, à

Lyon, et qui produisent les articles du Beaujolais, sans être bien considérables, jouissent cependant d'une réputation méritée et qui leur donnait droit d'entrée à l'exposition. Elles seront dignement représentées par MM. Buisson, Chambisseur Napoly, Trambouze aîné, Berthier Jean, pour Villefranche, et par MM. Chazotte et Badolle, Fayot et Pierre Feu pour Thizy.

Mais il est une autre industrie dont le coton fournit aussi la matière première, et dont notre département a presque le monopole. Je veux parler de la fabrication des mousselines, industrie qui s'est établie à Tarare vers 1760, et qui a acquis un tel développement, une telle importance, qu'elle occupe aujourd'hui près de cinquante mille ouvriers. Tarare, dit le savant rapporteur du jury français à l'exposition de Londres, Tarare est la ville de France où se fabrique le mieux le tissu clair. C'est donc à cette ville que revient l'honorable et difficile devoir de soutenir l'industrie française contre l'industrie étrangère. Son adversaire principal sera la Suisse, adversaire que certains avantages naturels ont rendu redoutable et de plus en plus menaçant, mais qui cessera d'être à craindre dès le jour, que nous appelons de tous nos vœux, où sera exonérée l'industrie de Tarare des droits qui entravent son essor en renchérissant sa matière première. Tarare, soit indifférence, soit pour tout autre motif, s'est presque abstenu à Londres. Aussi a-t-il laissé enlever par sa rivale la Suisse la palme décernée aux mousselines-unies, palme qu'il lui eût été au moins possible de partager. Mais cette fois cette active et industrieuse cité s'est mise

en mesure de prendre une éclatante revanche. Quatre-vingt-un fabricants se présentent dans l'arène. Leurs produits presque tous réunis dans une vitrine collective, organisée par les soins de la Chambre consultative des arts et manufactures, exposeront aux regards une magnifique collection de tissus unis, d'une finesse incomparable, d'une légèreté merveilleuse, de mousselines brodées, dont chaque dessin, chaque broderie, est comme l'empreinte inimitable de l'imagination et du goût français.

Quand on a parlé de la soierie lyonnaise, des mousselines de Tarare, il semble en général qu'on ait résumé en ces deux mots toute l'industrie du département du Rhône. Il est vrai que si on veut n'avoir égard qu'au nombre de bras employés au travail de la soie et du coton, ainsi qu'à la valeur des produits fabriqués, la soierie, la fabrique de mousseline représentent bien réellement la plus grande part de l'activité et de la richesse industrielle de nos localités. Mais qu'on écarte un instant ces deux industries dont l'éclat fait pâlir, efface tout ce qui les environne, on ne tarde pas à s'apercevoir que bon nombre d'autres arts industriels fleurissent parmi nous, qui, eux aussi, jouent leur rôle dans la richesse du pays et contribuent pour leur part à répandre au loin et glorieusement le nom de Lyon, le nom de la France. Jetez les yeux sur la liste des exposants des autres catégories, et vous verrez combien d'industries variées sont encore exercées chez nous, qui pourraient suffire à illustrer un département; examinez les produits de leurs

manufactures, et vous serez frappés des qualités qui les distinguent et qui en ont fait des armes bien propres à servir la France dans une bataille industrielle. Près de cent exposants, parmi lesquels un grand nombre a déjà obtenu, dans nos expositions nationales et même à Londres, des prix qui attestent la perfection de leurs produits, ou les progrès qu'ils ont réalisés, les découvertes dont ils ont enrichi le pays, représenteront sous un beau jour les diverses branches de l'industrie cultivées avec succès dans notre département.

Je pourrais me borner, dans ce rapport qui n'a pas l'intention d'être la description complète de notre exposition, à donner ici seulement la liste de ces exposants, mais je ne puis, tant il est doux d'étaler les titres d'honneur de son pays, m'empêcher d'entrer encore dans quelques détails sur les produits exposés par quelques autres industries, par celles qui me paraissent les plus importantes, celles surtout dont la sphère d'action n'est pas bornée à notre département, mais s'étend bien au-delà.

A ce titre, je dois d'abord une mention spéciale à la catégorie des produits chimiques. Cette industrie qui a pour objet la préparation de cette multitude de substances, aussi variées par leur nature que par leur origine, que l'on applique directement à une foule d'usages économiques, ou que les autres arts emploient comme agents nécessaires à leurs opérations, s'exerce dans notre département sur une grande échelle. Ses produits, qui jouissent d'une réputation méritée, constituent souvent pour notre pays diverses sortes de spé-

cialités ; ils se répandent dans toute la France, ils s'exportent dans le monde entier. Ils jouent donc un rôle important dans la création des richesses du département et de celles de la nation. Par ces diverses raisons, leur place était marquée d'avance au Palais de cristal.

Quinze fabriques, représentant presque autant d'espèces différentes de ces industries qui composent la grande famille des produits chimiques, envoient leurs œuvres à l'exposition. Un mot sur la nature de quelques-uns des objets exposés.

MM. Perret père et fils ont envoyé au Palais de cristal une série de produits métallurgiques et chimiques remarquable à divers points de vue. C'est un lingot de cuivre, un lingot de zinc, l'oxyde de ce métal ou ce blanc de zinc qui finira par remplacer complètement le blanc de plomb, la meurtrière céruse ; c'est encore de l'acide sulfurique qui n'a pas payé de tribut à la Sicile, puis ce vitriol triple dont le bas prix a rendu l'application possible à l'agriculture, etc. Ce qui nous intéresse surtout dans cette exposition, c'est que tous ces produits si importants sont les fruits du sol de notre département habilement travaillé. Ils sont fournis par les mines de Sain-Bel, par ces mines de Chessy autrefois si fameuses, mais abandonnées plus tard comme épuisées. Non seulement les industriels qui les exploitent avec tant d'intelligence et d'après des procédés qui leur appartiennent, par l'extraction du cuivre et du zinc, par l'utilisation du soufre, ont retrouvé pour nous une source de richesse qu'on croyait perdue, mais par la production abondante et économique de l'acide sulfurique,

ils ont puissamment contribué à l'essor qu'a pris, depuis quelques années, l'industrie chimique dans notre département.

L'importante manufacture de MM. Coignet père et fils, qui peut être regardée comme une spécialité lyonnaise, figurera aussi au Palais de cristal par la collection de tous les produits utiles que l'art chimique est parvenu à extraire des os. Ce sont les os incinérés à blanc qu'emploient les fabriques de porcelaine ; le noir animal réclamé par nos raffineries de sucre ; ces colles d'os qui, sous le nom de *colles de Lyon*, sont demandées partout à cause de leurs qualités supérieures ; les gélatines, le suif d'os ; enfin le phosphore ordinaire que, pendant vingt ans, la fabrique de Lyon a fourni à la France entière, ainsi qu'aux autres nations ; puis ce phosphore qui, curieusement modifié par l'action de la chaleur, a perdu non seulement sa forme, son aspect, mais même ses dangers, sans cependant perdre ses précieuses propriétés. A ces produits, qui depuis longtemps ont fait la réputation de l'usine lyonnaise et lui ont valu dans nos expositions nationales et à Londres des distinctions méritées, il faut ajouter de magnifiques échantillons de prussiate de potasse cristallisé, produit de récente création pour MM. Coignet, mais qui dès son apparition a pris rang à côté des meilleurs produits de ce genre, de telle sorte qu'on dit maintenant *prussiate de Lyon* comme on disait *colle de Lyon*.

Un beau bloc de ce même produit, sorti de l'usine de M. Brunier, fera aussi honneur à notre exposition de produits chimiques.

M. Guimet, l'habile contrefacteur de la nature qui nous a appris à nous passer d'elle, M. Guimet que Lyon revendique, mais dont la France s'est emparée, expose ces beaux bleus d'outremer artificiel dont il a le secret. N'est-ce pas dire que Lyon gagnera pour la France le prix réservé à cette industrie ?

La fabrication des produits tinctoriaux, dont l'importance à Lyon est en rapport avec celle de la teinture, sera dignement représentée par MM. Peter et Guinon jeune. Ces industriels, que personne ne surpasse dans l'art d'extraire les produits colorants de l'orseille, de la cochenille, de l'indigo, art dans lequel ils ont apporté de nombreux perfectionnements, possèdent une des usines les plus considérables qui soient en France. Indépendamment de l'orseille, du carmin, de la cochenille, ils exposent, ainsi que M. Raffard, de beaux échantillons d'acide picrique cristallisé. Ce dernier produit, dont l'usage se répand de jour davantage, a pour nous un intérêt particulier. N'est-ce pas un Lyonnais, notre habile teinturier, M. Guinon aîné, qui a le premier appliqué cette substance à la teinture en jaune de la soie ? C'est à Lyon que la fabrication industrielle de l'acide picrique a pris naissance, et peut-être est-ce encore à Lyon seulement qu'elle s'exerce.

Si l'on ajoute à ces industries diverses celles des fabricants de savons, de bougies, de couleurs et vernis, etc., dont l'importance est bien connue, on aura une idée de notre industrie chimique, on verra qu'elle devait nécessairement

faire partie du concours universel où un rôle important lui était réservé.

Il est une industrie qui s'est développée à Lyon en peu d'années d'une manière vraiment extraordinaire et qui s'est rapidement élevée à un haut degré de perfection ; c'est la chaudronnerie, la construction des chaudières et des machines à vapeur. Il y a quinze ans, le travail de nos ateliers de chaudronnerie consistait surtout dans la confection de chaudières de formes, de dimensions variées, d'appareils divers en cuivre, en tôle, etc. ; rarement il en sortait des chaudières, des machines à vapeur. Aujourd'hui on peut citer beaucoup d'ateliers uniquement affectés à ce genre de travail et qui produisent chacun un assez grand nombre d'appareils à vapeur. La navigation à vapeur qui s'exerce si activement sur nos deux fleuves, a dû donner naissance à cette industrie, puis les applications de plus en plus multipliées de la vapeur aux diverses industries, soit comme moteur, soit comme agent calorifique, en ont déterminé le rapide développement. La chaudronnerie lyonnaise n'est pas bornée à l'alimentation du rayon lyonnais ; grâce à l'habileté qu'ils ont déployée dans la confection de leurs appareils, nos constructeurs se sont acquis une réputation au loin qui leur attire les commandes du dehors. Bon nombre de machines, en effet, partent de Lyon qui vont s'installer dans le Nord, à Rouen, à Lille.

MM. Chevallier et Bély, M. Pascal ont envoyé à l'exposi-

LU A LA SÉANCE DU COMITÉ DU 23 MAI 1855.

---

Imprimé par décision du Comité.

tion de beaux spécimens de cette industrie. Mais le mérite d'exécution qui recommande l'appareil à battre monté sur une machine locomobile de MM. Chevallier et Bély, ainsi que la machine de M. Pascal, sera effacé par un mérite bien plus grand encore, celui de l'invention. MM. Chevallier et Bély ont adapté à leur chaudière un appareil très-ingénieux de leur invention qu'ils appellent : régénérateur de vapeur et qui est destiné à chauffer à 100°, à l'aide de la vapeur perdue, l'eau d'alimentation de la chaudière. Cet appareil est donc de nature à procurer une notable économie de combustible. On peut croire, par le succès qu'il obtient, qu'il remplit parfaitement le but que se sont proposé les inventeurs.

Quant à la machine de M. Pascal, qui ne sait l'émotion qu'elle a causée, dès son apparition, dans le monde scientifique et industriel? Il est inutile de la décrire, tout le monde la connaît à Lyon. Nous n'avons pas davantage à pronostiquer son avenir, à dire si elle tiendra toutes ses promesses; nous n'avons pas mission de la juger à ce point de vue. Contentons-nous de dire que c'est une œuvre des plus remarquables que nous sommes fiers d'envoyer au concours universel et qui prouvera, ainsi que l'appareil Chevallier et Bély, ainsi que le plan des machines à vapeurs combinées inventées par M. Verdat Du Tremblay, que Lyon, déjà glorieux à tant de titres, peut s'illustrer encore dans la carrière des Papin et des Watt.

Mais il ne se termine pas là ce brillant cortège de nos industries. Bien d'autres produits encore vont prendre place

dans le Palais de cristal qui montreront de nouvelles facettes non moins brillantes du génie industriel lyonnais.

Tels sont, je cite au hasard : les beaux produits de notre cristallerie, l'une des premières cristalleries de France ;

Les irréprochables épreuves typographiques de M. Louis Perrin, et de M. Vingtrinier ;

Les balances de M. Bérenger , ainsi que ses bascules , étonnante association de la force et de la précision ;

Les meubles élégants et artistiques de MM. Daubet et Dumarest.

Les puissants moteurs hydrauliques de MM. Vigne et Sarry, Roman et Séon ;

Les produits agricoles de l'honorable président de la Société d'agriculture , du savant professeur M. Jourdan, dont le nom est associé, depuis bien des années, à tous les progrès agricoles tentés ou réalisés dans notre département ;

Puis les appareils de meunerie de M. Vachon, ces précieux épurateurs du blé , qui séparent si minutieusement l'ivraie du bon grain ;

Les bijoux faux de M. Durafour , qui sont l'objet d'une exportation considérable ;

L'orfèvrerie d'église de M. Favier ;

Les fourneaux de M. Boutier, et les appareils de chauffage en fonte émaillée de MM. Rogeat ;

Et ces belles cloches de M. Morel, de M. Burdin, qui, fondues chez nous, s'en vont au loin s'installer dans quelque

clocher aux extrémités de la France, à l'étranger peut-être où, tout en appelant les fidèles de leur voix puissante et harmonieuse à la fois, elles leur apprennent le nom de Lyon.

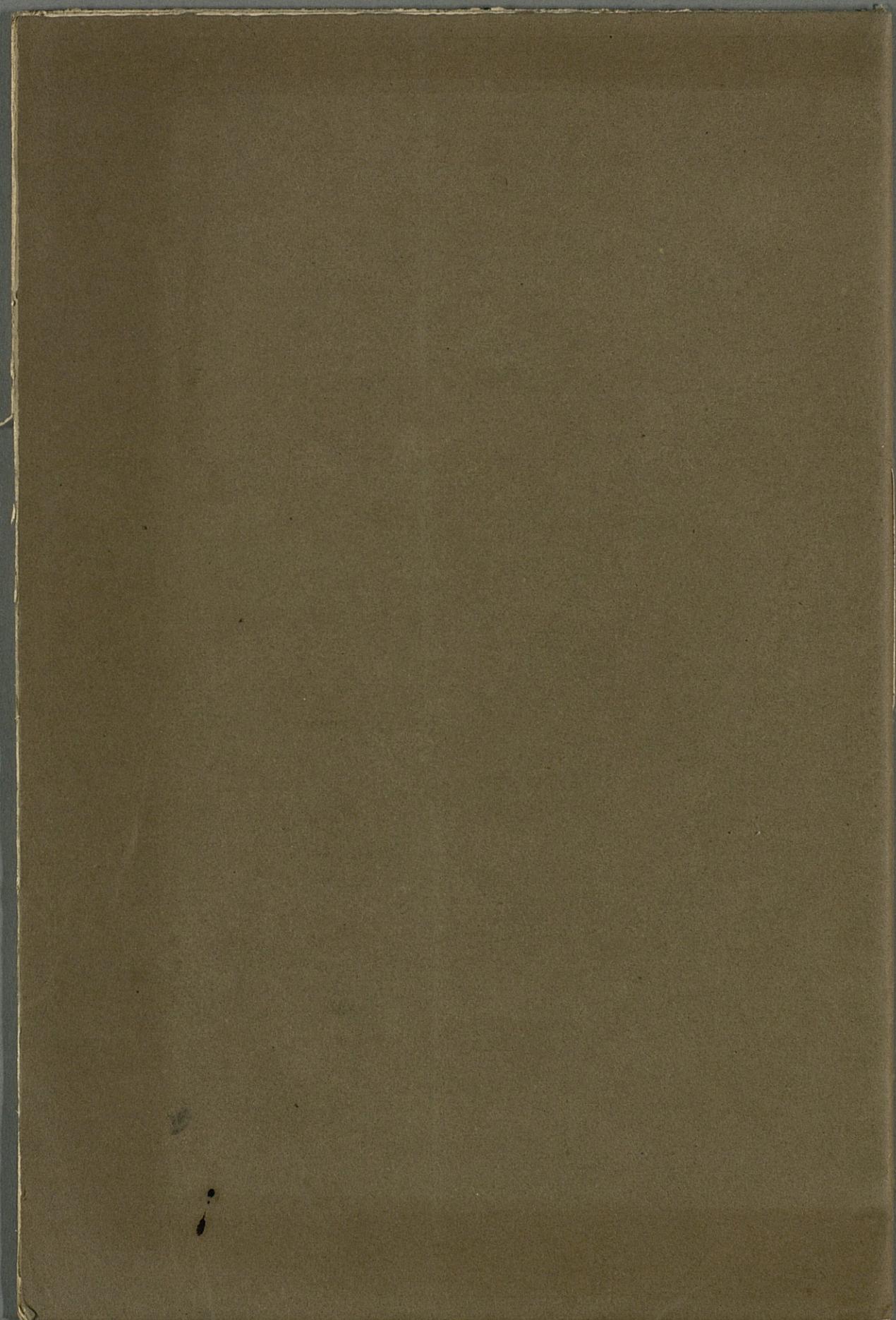
Et bien d'autres encore non moins intéressants, non moins remarquables. Mais je m'arrête; ce que j'ai dit suffit amplement pour montrer la richesse et la variété de notre exposition.

Et maintenant que nous venons de passer la revue de nos forces, demandera-t-on encore s'il est suffisamment armé ce bataillon que le département du Rhône envoie combattre pour la France dans la grande lutte industrielle? S'il défend bien le drapeau français, celui de Lyon? Pour moi, je le dis avec cette assurance qui vient, non de l'orgueil, mais de la conscience de nos forces, la victoire est à nous; et l'on verra la France sortir, éclatante d'une gloire nouvelle, de cette lutte dans laquelle Lyon aura été son plus énergique soutien. Cette exposition universelle prouvera une fois de plus que si Lyon, par sa population, est la seconde ville de l'empire, il est une capitale par l'intelligence, par ses arts, par son industrie.

Messieurs, ma tâche est terminée; puissiez-vous ne pas trouver ce travail trop indigne de l'honneur que vous m'avez fait en me choisissant pour votre rapporteur.







# RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE ET DE  
LA COMMISSION EXÉCUTIVE

POUR

## L'EXPOSITION UNIVERSELLE

DE 1855,

PAR A. GLÉNARD,

Docteur en médecine,  
Professeur de Chimie à l'École de Médecine de Lyon,  
Secrétaire du Conseil d'Hygiène du département, membre de la Société d'Agriculture,  
de la Société de Médecine, membre du Comité  
et de la Commission exécutive  
pour l'Exposition.



LYON

IMPRIMERIE D'AIMÉ VINGTRINIER

QUAI SAINT-ANTOINE, 36.

—  
1855

REPORT

THE COMMISSION OF THE UNITED STATES OF AMERICA  
TO THE EXPOSITION UNIVERSELLE

EXPOSITION UNIVERSELLE

1876

PHILADELPHIA

Printed by the Government Printing Office, Washington, D.C.



LIBRARY OF THE BUREAU OF ETHNOLOGY

---

# RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE ET DE  
LA COMMISSION EXÉCUTIVE

POUR

## L'EXPOSITION UNIVERSELLE

DE 1855.

---

Par divers décrets, S. M. Napoléon III a ordonné qu'une exposition universelle des produits agricoles et industriels, ainsi que des beaux-arts serait ouverte à Paris le 1<sup>er</sup> mai 1855. L'exécution de ce décret a été confiée à une commission placée sous la présidence de son A. I. le prince Napoléon. La commission impériale rédigea bientôt un règlement renfermant toutes les dispositions qui concernaient cette exposition. L'article 3 de ce règlement porte ce qui suit : « Dans chaque département, un Comité nommé par le préfet d'après les instructions de la commission impériale, sera chargé de prendre toutes les mesures utiles au succès de l'exposition, et de statuer en temps opportun sur l'admission et le rejet des produits présentés. »

En conséquence et en exécution de cet article, M. le Sénateur, chargé de l'administration du département du Rhône, prit, le 15 mai 1854, l'arrêté suivant :

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER.

Il est formé, dans le département du Rhône, un Comité chargé d'assurer le concours de ce département à l'Exposition universelle de 1855.

ART. 2.

Sont nommés membres de ce Comité :

MM.

Baron, fabricant-dessinateur.

Benoît, architecte, membre de la Commission municipale.

Bertrand, Félix, président du Conseil des prud'hommes de Lyon.

Bonnefond, professeur de peinture à l'école des Beaux-Arts de Lyon.

Bonnet (C.-J.), fabricant.

Brolemann-Thierry, commissionnaire, membre de la Commission municipale.

Brosset aîné, président de la Chambre de commerce de Lyon.

Chavanis, membre du Conseil général et de la Chambre consultative d'agriculture de Villefranche.

Clément-Désormes, manufacturier à la Mulatière.

Crozier-Vachon, courtier pour la soie, membre de la Commission municipale.

- Dardel, architecte.
- De Boissieu, antiquaire.
- Delphin-Massard, fabricant de mousselines à Tarare.
- Dugas, Camille, manufacturier à Givors.
- Dumortier, Félix, fabricant de dorures et passementerie.
- Duport-Saint-Clair, président de l'Académie des sciences.
- Fabisch, professeur de sculpture au Palais-des-Arts.
- Fougasse, commissionnaire.
- Fournet, professeur à la Faculté des sciences.
- Frèrejean, Victor, maître de forges à Vienne.
- Girardon, professeur de mathématiques à l'école des Beaux-Arts et à la Martinière.
- Girodon aîné, Adolphe, fabricant d'étoffes de soie, membre de la Chambre de commerce.
- Glénard, professeur de chimie à l'École de médecine.
- Guimet, fabricant de produits chimiques.
- Hainl, George, chef d'orchestre au Grand-Théâtre.
- Hénon, membre de l'Académie et de la Société d'agriculture.
- Joly, fabricant d'étoffes de soie.
- Jordan, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
- Jourdan, président de la Société d'agriculture.
- Macculloch, fabricant de mousselines à Tarare.
- Michel, teinturier, membre de la Chambre de commerce.
- Monterrad (A.), fabricant, membre de la Chambre de commerce.
- Neuvesel, manufacturier à Givors.
- Perrin, typographe-éditeur.
- Philippe, commissionnaire en soierie.
- Régnier, propriétaire-artiste, ancien fabricant.
- Reverchon, Paul, membre de la Société d'agriculture, ancien